

*Conseil Métropolitain du 12 décembre 2019*

## **La Métropole Européenne de Lille s'engage pour protéger durablement la ressource en eau, bien commun de l'ensemble des métropolitains**

### ***Création d'un projet de territoire pour les communes « gardiennes de l'eau »***

Chaque jour, près d'1 200 000 métropolitains sont alimentés en eau potable, principalement grâce aux ressources en eau souterraines qui se trouvent en majeure partie sur le territoire de la MEL. En cela, le territoire métropolitain jouit incontestablement d'une véritable richesse. Mais cette ressource locale, directement accessible est également très fragile en raison du changement climatique. Les épisodes de sécheresse, de plus en plus fréquents, liés à une consommation d'eau élevée, impactent fortement la recharge en eau des nappes phréatiques. Et les projections pour les décennies à venir rendent nécessaire l'adaptation du territoire au changement climatique.

Afin de préserver la ressource en eau de la métropole, le Conseil Métropolitain s'engage, aux côtés des 21 communes intégrées au périmètre de l'Aire d'alimentation des captages, à proposer un nouveau projet de territoire, qualifié de territoire des « gardiennes de l'eau ». Face à la nécessité de renoncer à toute extension urbaine, il vise à inventer de nouvelles façons de permettre le logement, l'activité économique, l'agriculture, les services mais aussi les déplacements sur ce territoire.

« Cette décision et les actions engagées par la MEL et les communes « Gardiennes de l'eau » sont une avancée significative pour le territoire métropolitain. A l'heure où les ressources en eau se définissent non seulement comme un grand enjeu mondial mais aussi une priorité nationale, la démarche de la MEL démontre la capacité d'une grande métropole française à amorcer la transformation de son modèle de développement et à faire de cette transformation un gage de développement pérenne et attractif. », déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

### **Le territoire des « Gardiennes de l'eau »**

L'alimentation en eau potable de la métropole se fait majoritairement grâce à des prélèvements dans les nappes phréatiques. Elles contribuent en effet à plus de 70% de la production d'eau et, pour près de la moitié, cette eau provient de la nappe de la Craie, située au sud de la métropole. Cette nappe est aujourd'hui fragilisée par les épisodes de sécheresse répétitifs qui limitent sa recharge et vulnérable au regard des activités humaines qui se sont développées sur ce secteur. En effet, historiquement, le territoire sud de la métropole a toujours été conçu comme un centre économique du territoire métropolitain, notamment pour les activités logistiques, à l'image des grands parcs d'activité qui animent la façade autoroutière de l'axe Lille-Paris.

Le périmètre de l'Aire d'alimentation des captages (AAC) recouvre une quarantaine de communes, dont 21 dans la MEL et 5 dans l'actuelle Communauté de Communes de la Haute-Deûle qui a vocation à rejoindre la MEL en avril 2020.

#### **Aire d'alimentation des captages (AAC) :**

Il s'agit de l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement

#### **Les communes concernées :**

Beaucamps-Ligny, Don, Emmerin, Erquinghem-le-Sec, Escobecques, Fâches-Thumesnil, Fournes-en-Weppes, Hallennes-lez-Haubourdin, Haubourdin, Houplin-Ancoisne, Lesquin, Loos, Noyelle-lès-Seclin, Sainghin-en-Weppes, Santes, Seclin, Templemars, Vendeville, Wattignies, Wavrin, Wicres

## Le projet de territoire des Gardiennes de l'eau

Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal (ou PLU2), approuvé ce jour par le Conseil Métropolitain, il a été fait le **choix de prendre un tournant dans la vision du développement du sud de la métropole et d'afficher clairement l'enjeu prioritaire de protection et préservation de la ressource en eau alimentant la métropole**. Ainsi, le PLU2 inclus pour la première fois dans le document d'urbanisme :

- la limitation de l'artificialisation sur le périmètre de l'AAC
- l'exclusion de toute nouvelle extension urbaine (à l'exception si nécessaire des besoins des hôpitaux ou de l'aéroport) et la valorisation des zones naturelles et agricoles
- la refonte des projets de desserte routière afin de minimiser l'impact sur la ressource en eau aussi bien en termes d'emprise ou de trafic

Face à ce changement de modèle de développement et consciente des enjeux liés à la gestion d'un des principaux biens communs du territoire, la MEL a engagé, en concertation avec ces communes, une démarche de co-construction d'un projet de territoire global sur le périmètre de l'AAC, qualifié de territoire des Gardiennes de l'eau.



« A travers le projet de territoire des Gardiennes de l'eau, la MEL reconnaît la responsabilité portée par 21 de ses communes membres pour préserver une part importante de l'alimentation en eau de l'ensemble des métropolitains. Ce projet de territoire est une ambition qui engage l'ensemble de la métropole dans un principe de solidarités réciproques et qui a vocation à rayonner pour l'ensemble de la métropole. Le territoire des Gardiennes de l'eau se présente ainsi comme un territoire d'exemplarité mais aussi d'expérimentations. », ajoute Bernard Delaby, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire à la Métropole Européenne de Lille.

Dès 2020, des actions structurantes seront mises en œuvre à commencer par l'entrée en vigueur du PLU2. Les acteurs locaux (exploitants agricoles, chambres consulaires, Département, associations,...) seront également concertés pour mettre en place un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels. Enfin, la MEL lancera une étude des bénéfices environnementaux et économiques de la démarche « Gardiennes de l'eau ».

Un bilan de ces premières actions sera fait courant 2020.

### A propos de la MEL

**Au service des** 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)  @MEL\_Lille  @melcommunity

### Contact presse

Emilie Green-Leduc

[eleduc@lillemetropole.fr](mailto:eleduc@lillemetropole.fr)

03 20 21 26 60